

Sélection du mois de décembre 2017

La lutte, pour les migrants, est-elle un prétexte à une occupation politique des facultés par les militants de la mouvance autonome ?

Depuis le mois de septembre, plusieurs facultés ont été investies par des étudiants de la mouvance autonome afin de trouver, à la venue des températures hivernales, une solution pérenne pour quelques dizaines de migrants. Beaucoup d'associations, ainsi que l'Etat, œuvrent déjà pour ces personnes, alors même que la situation de bon nombre d'étudiants, pauvres et mal-logés n'a pas suscité de leur part la même solidarité. Pourquoi ? L'aide aux migrants, est-elle plus visible ? Solidarité réelle, coup médiatique, visibilité politique, la question se pose, d'autant que les occupations ont été nombreuses sur le territoire. Progressivement, le mouvement est remonté vers les « fiefs » les plus importants de la mouvance, soit Grenoble et Nantes, deux villes qui ont sur le Web des plates-formes dédiées : Indymedia Nantes, Indymedia Grenoble.

Reims (Marne) : l'université a fini par interdire l'accès à son campus Croix-Rouge à la suite de l'installation d'une quarantaine de migrants courant septembre. A la tête de la section rémoise de l'UNEF, Julian Teodorescu, note que dans cette action, il y a plus de bénévoles que de migrants. Pour stopper cette installation, le président de l'université a pris un arrêté pour interdire aux étudiants l'accès du campus. Une mesure impactant 8 000 étudiants, quand seule une poignée désorganise les cours (L'Est Républicain-18/09/17).

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : le 3 octobre, les militants du Réseau éducation sans frontières, qui regroupe des syndicats et des associations comme la Cimade ou la Ligue des droits de l'Homme, ont aidé une centaine de migrants à déménager à la faculté. Une partie d'entre eux vivaient sur une place à proximité. Le 27 octobre, la préfecture annonçait le relogement de ces demandeurs d'asile dans des centres de l'agglomération. Il a été clairement énoncé par les militants que l'installation dans une université procède d'un choix politique. L'occupation est un « outil de lutte » comme l'explique Marion, militante de la France insoumise : « On voulait interpeller et construire une mobilisation et pas seulement un élan de solidarité. Ce qui s'est passé à Reims leur a également servi d'exemple, ont-ils souligné (France 3-28/10/17).

Lyon (Rhône) : suite à l'évacuation d'une plate-forme à la gare de La Part-Dieu, où s'étaient établies quelques dizaines de migrants, les étudiants de Lyon II ont décidé d'occuper l'amphi C du campus de Bron afin d'en accueillir une quarantaine. Après deux semaines d'occupation, la préfecture a proposé l'ouverture temporaire d'un gymnase à Meyrieu, solution refusée par les intéressés et les étudiants qui les soutiennent. Le tribunal administratif de Lyon a enjoint à l'ensemble des occupants de libérer immédiatement les locaux de l'université avant un recours à la force publique. Treize interpellations ont eu lieu lors de l'intervention des forces de l'ordre le 27 novembre (Lyon Capitale-29/11/17).

Nantes (Loire-Atlantique) : après une tentative d'occupation de l'ancienne école des Beaux-Arts, une très faible minorité d'étudiants de la mouvance autonome a occupé trois salles de la faculté de lettres. Le 23 novembre, sept salles étaient occupées pour y faire dormir entre 10 et 60 migrants. Interrogé, un étudiant, « révolté par l'instrumentalisation de la faculté pour imposer des clandestins à l'ensemble de la société » exprime son mécontentement : « La fac a complètement cédé devant les gauchistes qui menaçaient de tout casser si la police était appelée » (Breizh Info-27/11/17).

Grenoble (Isère) : un amphithéâtre du campus de l'université Grenoble Alpes a été investi le 4 décembre par des associations (Droit au logement, La Patate Chaude) et des syndicats (CNT, CGT, Unef, Solidaires). Objectif « Mettre la pression sur la préfecture ». (Lyon Capitale-24/12/17). Là encore, l'exemple de Lyon est dans les esprits : « On ne veut pas un gymnase pour quelques jours ou quatre nuits d'hôtel » a précisé un porte-parole. Alors que l'évacuation a été décidée à Lyon et ailleurs, l'université de Grenoble a décidé de permettre aux migrants de demeurer dans ses locaux pendant les vacances scolaires.

La réponse des pouvoirs publics n'est pas la même lorsque les universités sont confrontées à des noyaux durs de l'extrême gauche. Nantes et Grenoble sont des villes largement investies par les militants anarchistes dont le but est clairement de multiplier les occupations et squats. A Nantes, une source proche de ce dossier explique que les anarchistes « veulent multiplier les squats autour desquels on peut faire des zones de non-droit et des nouveaux squats pour les personnes qui ne manqueront pas d'affluer (breizh Info-27/11/17).

Cet objectif est clairement énoncé par les militants eux-mêmes : « Trouver une occupation » (Rebellion-17/03/17), ce texte ayant été rédigé lors de la contestation contre la Loi Travail et les occupations de locaux qui ont suivi dans certaines facultés d'Île-de-France. L'occupation de locaux est un des outils manifestant d'une forme d'activité politique et non des moindres car très marquante sur le terrain. Outre la visibilité politique, c'est aussi le premier lieu d'activisme réel de la mouvance et de la forme d'organisation sociétale que propose le mouvement ; l'autogestion : « Creusons cette brèche. Nous ne rentrons pas chez nous, nous prenons des espaces, nous tissons des complicités inédites. C'est peut-être également cela, le premier geste d'une ingouvernabilité en acte ». La constitution d'espaces de vie commune est le premier ancrage de la lutte politique pour les militants.

Le site Mille Babord (27/12/17) évoque également la poursuite du « Mouvement d'occupation contre les politiques migratoires » en martelant que « tant qu'il y aura des gens dans la rue, il y aura occupation ».

L'opposition des mouvements libertaires reste marginale, mais se révèle particulière. Potentiellement ultra-violente, la pression est réelle sur les pouvoirs publics, qui hésitent parfois à recourir à la force publique.